

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

A duras, le 28 avril 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note sera disponible sur le site internet de la Communauté de communes.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 1^{er} mars 2023. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contrôler l'évolution de la fiscalité au regard des besoins financiers pour porter les services publics locaux ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une prévision stabilisée de la DGF 2023 mais une diminution du FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunale et Commune*), la prévision des recettes fiscales est aussi calculée sans avoir d'éléments d'information précis au moment du vote.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Communauté de Communes du Pays de Duras

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

comdecomduras@wanadoo.fr

Site : www.cc-paysdeduras.fr

Date de création : 31/12/1993

Compétences exercées ou déléguées :

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

17 communes membres :

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Escottes - Lévigac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Pardaillan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

Population :

5 740 hab - Superficie : 226 km² - Densité : 25.00

Régime fiscal :

Fiscalité additionnelle

Elus et responsables :

Présidente :

Bernadette DREUX

Vice Présidents :

Bernard PATISSOU (SOUMENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Sylvie WOJCIECHOWSKI-GOULARD (STE COLOMBE DE DURAS)

Membres :

AURIAC : Alexandre DA DALT

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

DURAS : Alain DELANNE

ESCOTTES : Erick SEILLIER

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Paul BERRY

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Pierre BORDIN

LEVIGNAC DE GUYENNE : Christelle DE CONTI

LOUBES-BERNAC : Corinne BUGGIN

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

PARDAILLAN : Jean-Pascal HERAULT

ST ASTIER : Céline DEROUIN

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Jean-Jacques FOULOU

ST PIERRE S/ DROPT : Denis MAURIN

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Yannick CORBEFIN

SAVIGNAC DE DURAS : Jean-Philippe PENAUD

SOUMENSAC : Alain GATEL

VILLENEUVE DE DURAS : Régis BERTRAND

VILLENEUVE DE DURAS : Aurore CLERJEAU

II. BUDGET PRINCIPAL

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre de la manière suivante, en prenant en compte les résultats de l'exercice 2022 :

Fonctionnement	BUDGET en € 2022
Recettes de fonctionnement	4 671 119
Dont excédent de fonctionnement reporté	666 549
Dépenses de fonctionnement	4 671 119

Investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	3 483 466
Dont excédent d'investissement reporté	274 926
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 483 466

TOTAL	8 154 585
--------------	------------------

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

a) Fiscalité et Dotations

La Communauté de communes a délibéré pour instaurer à compter de l'exercice budgétaire 2021 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette décision fait suite à des contraintes budgétaires importantes sur le service de collecte des déchets, dont les coûts sont en augmentation très importante du fait de l'augmentation de la fiscalité sur les déchets (TGAP) et des coûts de traitement après collecte, payés par la collectivité.

Sa mise en place a nécessité une révision complète des taux de fiscalité sur les autres taxes, à l'exception de la taxe d'habitation, supprimée de la fiscalité locale et compensée par l'Etat depuis 2019.

Situation comparative de la fiscalité collectée :

Pour rappel : montant des recettes fiscales réelles 2022

	Bases réelles 2022	TAUX 2022	Produit 2022
TAXE HABITATION (2023 = résidence 2ndaire)	2 363 466	11,84	279 834
TAXE FONCIERE (Bâti)	5 648 063	8,62	486 863
TAXE FONCIERE (Non bâti)	930 676	33,01	307 216
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	644 817	12,06	77 765
		TOTAL	1 151 678
TEOM zone 1 (Apport volontaire)	4 926 648	8,71	429 111
TEOM Zone 2 (porte à porte)	1 123 408	10,3	115 711
		TOTAL	544 822
		TOTAL	1 696 501
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR TH			735 120
		TOTAL	2 431 621

*Taux de fiscalité et montant prévisionnel des recettes fiscales 2023 :

	Bases prévisionnelles 2023	Proposition de TAUX 2023	Produit prévisionnel 2023
TAXE HABITATION (2023 = résidence 2ndaire)	2 531 271	12,43	314 637
TAXE FONCIERE (Bâti)	6 073 000	9,05	549 607
TAXE FONCIERE (Non bâti)	997 900	34,66	345 872
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	704 900	12,66	89 240
		TOTAL	1 299 356
TEOM zone 1 (Apport volontaire)	5 303 897	9,10	482 655
TEOM Zone 2 (porte à porte)	1 201 295	9,90	118 928
		TOTAL	601 583
		TOTAL	1 900 939
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR TH			772 622
		TOTAL	2 673 561

La Communauté de communes perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncières et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	395 796	369 074	305 395	240 704	195 109	180 023	194 424	208 848
Evolution		- 6,75%	- 17,35%	- 21,18%	- 18,94%	-7.73%	+7,99%	+7,42%

	2021	2022	prévision 2023					
DGF	224 323	224 413	227 000					
Evolution	+7,41%	+0.04 %						

La Communauté de communes perçoit le produit issu de la taxe de séjour auprès des hébergeurs touristiques du territoire (montant prévisionnel de 38 000 €).

b) Autres recettes de fonctionnement

- La prévision concernant le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est en diminution - Montant prévisionnel de 35 000 €.

- La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Lévigac de Guyenne par les professionnels médicaux. Les recettes sont en légères augmentations en raison de la fréquentation en hausse des cabinets de consultations externes et en raison de l'occupation de l'ensemble des cabinets médicaux.

Montant prévisionnel des loyers de 59 000 € et des charges de 23 000 €

- La Communauté de communes perçoit également des aides particulières de l'Etat liées aux services rendus par la Maison France Service (montant prévisionnel de 30 000 €), mais aussi un soutien financier de la CAF et de la MSA pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles (montant prévisionnel de 42 000 €).

- Le poste de chef de projet du programme « Petite Ville de Demain » est financé par divers organismes d'Etat et par la commune de Duras (montant prévisionnel de 53 000 €).

- Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'éco-organismes ou pour le rachat des matériaux triés (montant prévisionnel de 87 000 €).

- Les prestations réalisées pour le compte des communes membres par l'équipe des espaces verts et le service voirie permettent une recette annuelle (montant prévisionnel de 70 000 €).

2. LES DEPENSES (par chapitres)

a) Charges à caractère général (011)

La prévision des charges à caractère général s'établit à **806 950 €** contre 732 950 € au budget primitif 2022, ce qui représente une augmentation de - 10,09%.

La Communauté de communes maintient ses objectifs de contenir ses dépenses de fonctionnement à caractère général. Toutefois, elle doit faire face à des programmes de dépenses variables d'une année à l'autre et à des augmentations de coûts sur certaines charges.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses de certains des comptes de ce chapitre s'explique notamment de la manière suivante :

- Une augmentation des dépenses prévisionnelles pour l'achat des matières premières, du carburant et de l'énergie (+10%) ;
- Une augmentation du coût des contrats de prestation pour les collectes de déchets (+ 40 000 €);
- Une augmentation des frais d'entretien de matériels et des frais généraux ;
- Une légère augmentation des participations aux organismes et des frais divers de gestion ;

Les autres postes sont stables ou en légère augmentation en prévision :

- Les charges d'eau, de fournitures etc...
- Les frais d'affranchissement, d'impression
- Les autres frais divers
- etc....

b) Charges de personnel (012)

La prévision des charges de personnel s'établit à **1 348 080 €**, contre 1 278 460 € en 2022 soit une augmentation de 5,45 % comparée à 2022.

Cette augmentation s'explique par plusieurs raisons :

- la prévision pour l'augmentation du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique annoncée.
- La prévision d'un éventuel recrutement saisonnier pour renforcer les équipes si nécessaire.
- l'évolution naturelle de la carrière des agents et les décisions pour faire évoluer le régime indemnitaire le cas échéant ;

Au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes du Pays de Duras emploie 7 agents de la filière administrative, 26 agents de la filière technique et 1 agent de la filière animation, soit 34 agents pour un équivalent de 31 ETP.

Au cours de l'année, peu d'évolution du nombre d'agent est envisagée. Aucun départ à la retraite n'est prévu. La Communauté de communes prévoit donc une stabilisation des effectifs, sauf pour des besoins de renforcements exceptionnels et/ou saisonniers.

c) Charges de gestion courante (65)

La prévision des charges de gestion courante s'établit à **963 470 €** contre 887 625 € au budget primitif 2022, ce qui représente une augmentation de 8,54 %.

- Les contributions aux différents organismes et syndicats auxquels adhère la Communauté de communes lorsqu'elle a délégué ses compétences sont en majorité en augmentation :

- Le versement au syndicat départemental des déchets VALORIZON augmente de manière importante en raison de l'augmentation de la TGAP et du coût de traitement des déchets - montant prévisionnel de 385 000 €.

- La Communauté de communes adhère au syndicat du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne, qui est devenu « Pole d'Equilibre Territorial Rural » (PETR) depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce nouveau syndicat inclut certaines actions du Pays V3G. Une cotisation annuelle est versée - montant prévisionnel de 20 450 €.

- Versement au Syndicat numérique - montant prévisionnel de 1 000 €,

- Versement au SDIS 47 - montant prévisionnel de 203 000 €.

- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel ont été stabilisées ainsi :

-Office des sports - montant prévisionnel de 3 000€

La Communauté de communes prévoit en 2022 de poursuivre les aides directes aux clubs de sport du territoire - montant prévisionnel 15 000 €.

- Office Culturel - montant prévisionnel de 27 000 €.

- Office de Tourisme - 64 430,00 € (dont un tiers de la recette de la taxe de séjour 2021, soit 13 745 €) + un reliquat de subvention non versée en 2021 d'un montant de 11 267 €.

La Communauté de communes prévoit de verser directement des subventions aux structures porteuses de manifestations à caractère touristique :

- Les marchés de producteurs de l'été -montant prévisionnel de 7 440 € .

- Les animations des viticulteurs dont la fête des vins annuelle - montant prévisionnel de 7 440 €.

- La Communauté de communes délègue la gestion du Centre de loisirs intercommunal et du nouvel espace jeunesse créé en 2020 à l'Association Loisirs Education & Citoyenneté (LEC) - montant prévisionnel de 121 000 € (dont 36 000 € pour l'espace jeunesse).

- Une participation prévisionnelle au Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne, versée dans le cadre des actions entreprises en partenariat avec Val de Garonne Agglomération est de 10 000 €. Il s'agit notamment des actions du Pays V3G, antérieurement portées par Val de Garonne, comme le PIG Habitat, et des actions ponctuelles décidées comme le programme d'accompagnement à la scolarité au Collège et l'étude du schéma foncier.

- L'adhésion à la structure d'accompagnement des entreprises « Initiatives Garonne » est maintenue - montant prévisionnel de 5 000 €

-La participation prévisionnelle à l'Amicale des sapeurs pompiers de Duras est de 13 020 €.

- Les indemnités versées aux élus, la Présidente et les 5 Vice présidents de la Communauté de communes, incluant les cotisations, sont stables à hauteur de 71 350 € prévisionnels.

d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)

- La prévision des charges financières s'établit à **33 600 €** contre 28 500 € au budget primitif 2022, ce qui représente une augmentation de 17,89 %.

La Communauté de communes prévoit le remboursement des intérêts des emprunts en cours et des nouveaux emprunts pour la réalisation de ses projets d'investissement.

- La prévision des charges exceptionnelles s'établit à **19 300 €** contre 33 980 € au budget primitif 2022, ce qui représente une diminution de - 43,20%.

La Communauté de communes maintient son niveau d'aide aux associations du territoire. En revanche, elle ne finance plus cette année de sorties culturelles du « Bus des Curiosités ».

Les soutiens au dispositif anti grêle déployé sur le territoire ainsi que la lutte contre les ragondins sur le Dropt et ses affluents se poursuivent.

NB : La baisse importante des dépenses prévisionnelles à ce chapitre s'explique par le transfert en section d'investissement des dépenses prévues pour le programme de soutien à la rénovation de l'habitat et pour le programme OCMACS.

e) Atténuations et Reversements de produits (014)

La prévision des reversements de produits s'établit à **259 820 €** contre 259 820 € au budget primitif 2022, ce qui représente une stabilisation.

Le montant de la dotation de solidarité reversée aux Communes est maintenue en 2023 - montant prévisionnel de 13 000 €.

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable - montant prévisionnel de 196 000 €.

Le reversement de la fiscalité GEMAPI perçue sur l'année vers les Syndicats de gestion des rivières - montant prévisionnel de 35 320 €.

Le reversement de FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) est prévu en conséquence des décisions fiscales prises par les services de l'Etat - montant prévisionnel de 10 000€.

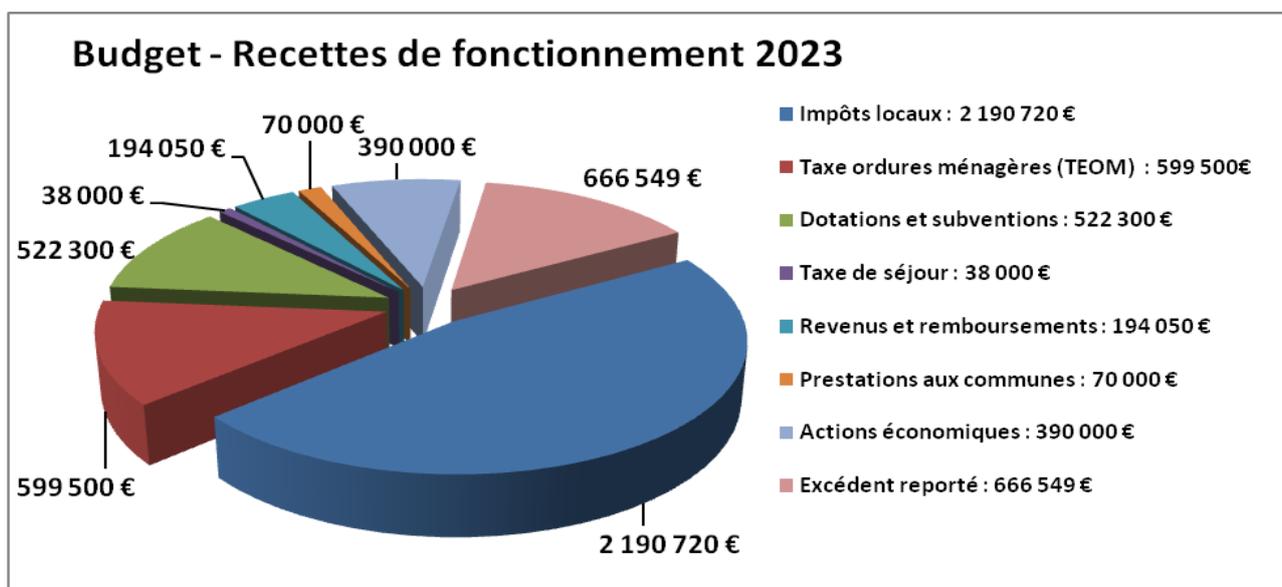
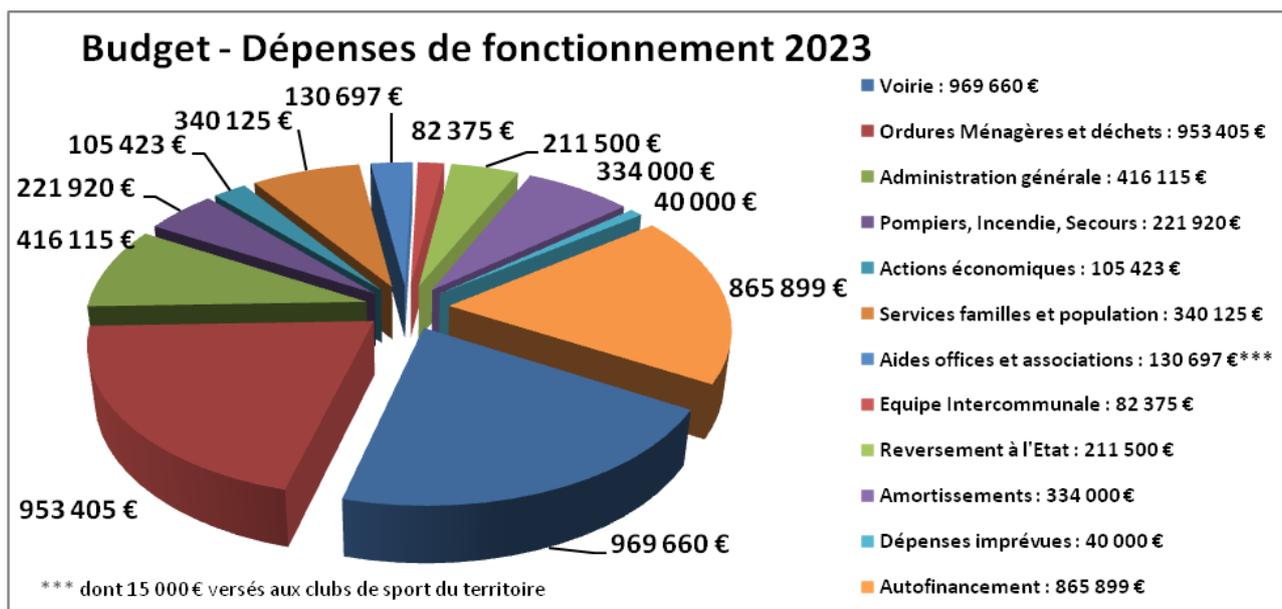
f) Financement de la section d'investissement

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- des dotations aux amortissements pour 334 000 € ;

- du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 865 899 €.

Présentation de la section de fonctionnement sous forme graphique



B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS

Situation des restes à réaliser au 31/12/2022 :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des RAR	693 906 €	395 220 €

Il s'agit des crédits autorisés en 2022 et reportés au budget 2023.

2. LES DEPENSES

Le montant total des dépenses prévisionnelles d'investissement s'établit à **3 483 466 €** contre 3 522 172 € au budget primitif 2021, ce qui représente une diminution de 1,01 %.

Services Administratifs

☎ 05 53 83 78 65 - 📠 05 53 83 89 24 - e-mail : comdecomduras@wanadoo.fr - Site : www.cc-paysdeduras.fr

Ces dépenses, en plus des RAR, intègrent notamment :

- Le coût des travaux de voirie effectués en régie par le service technique de la Communauté de communes. Depuis 2021, les matériaux nécessaires aux travaux sont imputés directement en section d'investissement.

Le programme d'entretien de l'année est stable mais les couts de matériaux est en forte augmentation - montant prévisionnel de 540 000 €.

Par ailleurs, la Communauté continue de réaliser des travaux exceptionnels pour le compte des communes.

- Les acquisitions prévisionnelles de matériels, de mobiliers et d'équipements. Elles sont à un niveau assez élevées cette année. Il est prévu l'acquisition ou le renouvellement de gros matériels, notamment un camion poly-benne grue, un rouleau cylindre pour la voirie, un malaxeur à béton et un fourgon et des équipements techniques divers, notamment le remplacement des pompes à essence - montant prévisionnel de 303 000 €.

- La poursuite du programme de travaux importants d'aménagements du site principal de la Communauté de communes est prévu au budget, notamment pour agrandir les espaces techniques et aménager de nouveaux espaces - montant prévisionnel de 405 000 € + 22 000 € pour la mise en conformité de la défense incendie.

- Un programme de travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment de la Maison du Pays est également prévu au budget, dans le cadre de crédits ouverts pluriannuels - montant prévisionnel 235 000 €.

- La Communauté de communes poursuit en 2023 le programme le réorganisation intégrale du service de collecte des déchets dans le cadre de la mise en œuvre d'une tarification incitative. L'ensemble des équipements de collecte vont être modifiés ou remplacés.

Un programme d'investissement pluriannuel est ouvert incluant les acquisitions des équipements et véhicules, ainsi que les matériaux et la pose des nouvelles colonnes de collecte. Le budget alloué pour le programme complet est de 1 520 000 €. Le montant prévisionnel de dépenses en 2023 est de 1 359 040 €, dont 617 034 € de RAR de 2022.

- Des dépenses liées aux versements de subventions d'équipements aux communes pour des travaux sur des logements communaux ou du patrimoine. La Communauté poursuit également le versement des aides aux communes de Duras et de Lévig nac de Guyenne pour la réalisation des travaux de leurs salles des sports - montant prévisionnel de 32 000 €.

- Le versement d'un fonds de concours au SDIS47 pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne de Duras. La Communauté de communes financera un tiers du coût total des travaux estimé à 350 000 € HT. Le versement de cette subvention de 116 500 € est prévu sur 3 années. - montant prévisionnel 35 000 €

- La 5^{ème} tranche de la subvention d'investissement est également versée au Syndicat numérique 47 pour le déploiement de la fibre optique - montant prévisionnel de 12 000 €.

- Le programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat augmente du fait d'un nombre croissant de dossiers traités - montant prévisionnel de 12 000 €.

- La Communauté de communes a intégré en 2021 un programme OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services). Elle apporte un soutien financier à certaines entreprises et PME du territoire qui réalisent des travaux ou des investissements pour améliorer le cadre de leurs activités. Ce programme s'achèvera en 2023- montant prévisionnel de 2 000 €.

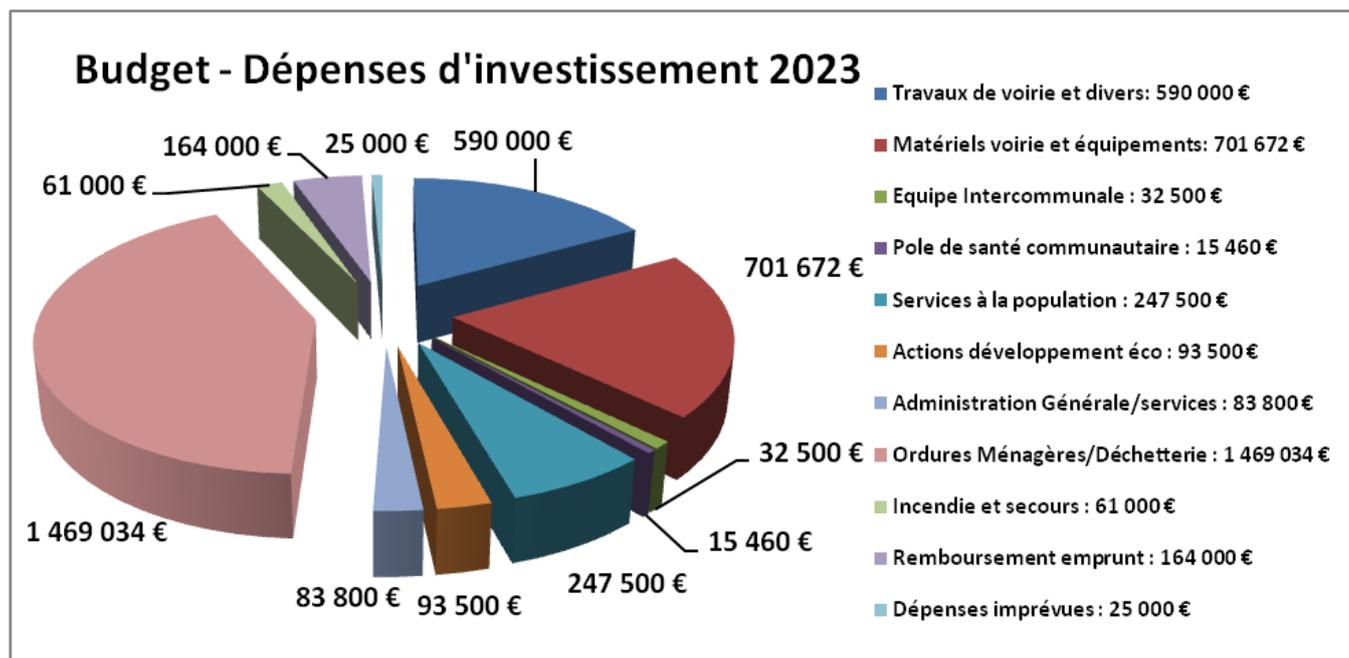
- La Communauté de communes prévoit d'achever plusieurs études au cours de l'année 2023 :
 - L'étude pour la faisabilité d'un projet d'espace culturel et patrimonial partagé autour de l'auteur Marguerite Duras.
 - Une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre éventuelle du Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 - Une étude de territoire pour permettre de définir la stratégie d'action sociale nécessaire à la signature du Contrat Territorial Global avec la CAF.
 Les dépenses pour ces études, en bonne partie subventionnées, sont inscrites dans les RAR de 2022.
- La réalisation et la mise en ligne du nouveau site internet de la Communauté de communes - montant prévisionnel de 4 800 €.
- L'acquisition des divers matériels, équipements et outillages techniques, ainsi que du matériel de bureau et informatique - - montant prévisionnel de 21 100 €.
- Le remboursement en capital des emprunts - montant prévisionnel de 164 000 €.

3. LES RECETTES

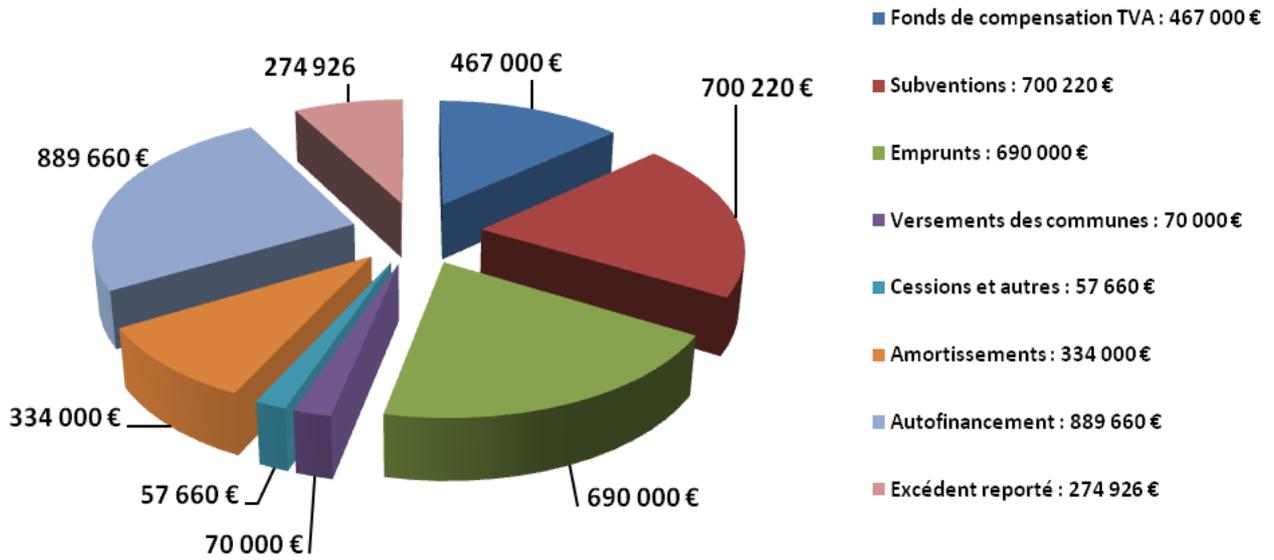
En 2023, la section d'investissement sera principalement financée de la manière suivante :

- Par le virement de la section de fonctionnement ;
- L'amortissement
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- Les subventions
- les cessions d'immobilisations
- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement

Présentation de la section d'investissement sous forme graphique



Budget - Recettes d'investissement 2023



III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux »
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres

A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre, en plus de la gestion du bâtiment loué à la SAUR, l'opération d'aménagement de la zone artisanale de Banarge débutée en 2016 par la commune de Duras depuis par la Communauté de communes suite au transfert de la compétence.

1. Section d'exploitation

La section d'exploitation est en suréquilibre en raison de l'intégration de l'opération de la zone artisanale:

- Les dépenses prévisionnelles atteignent **190 005 €**.

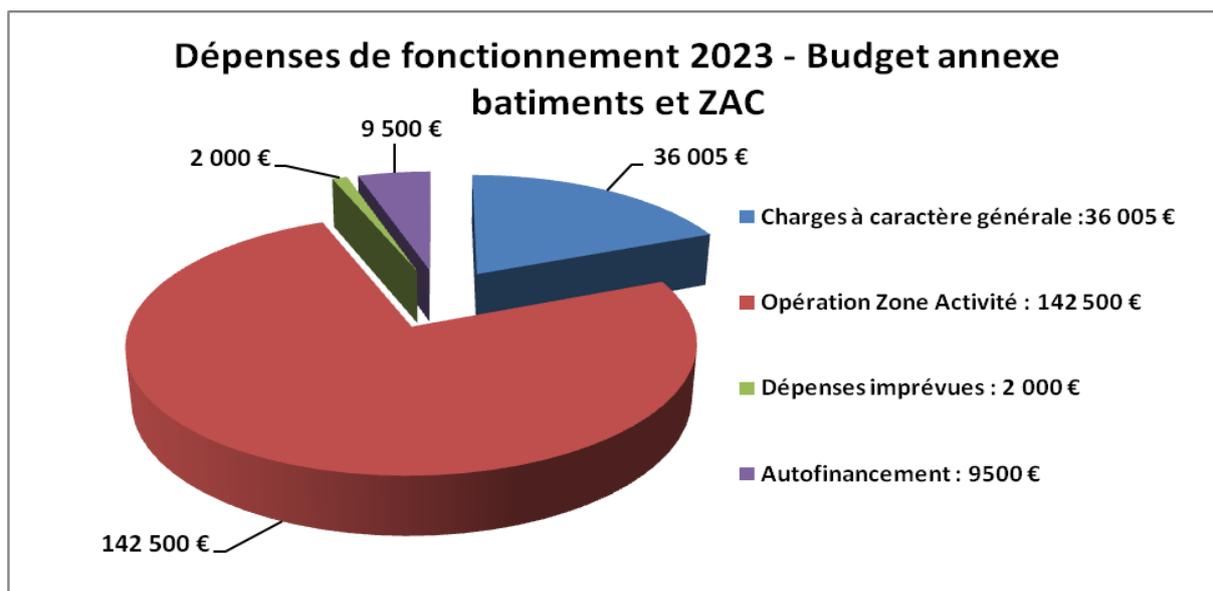
Elles intègrent les dépenses d'entretien des bâtiments ainsi que la fin des travaux d'aménagement de la zone artisanale, et les opérations de stock en conséquence de la cession des lots.

- Les recettes prévisionnelles représentent **248 245 €**

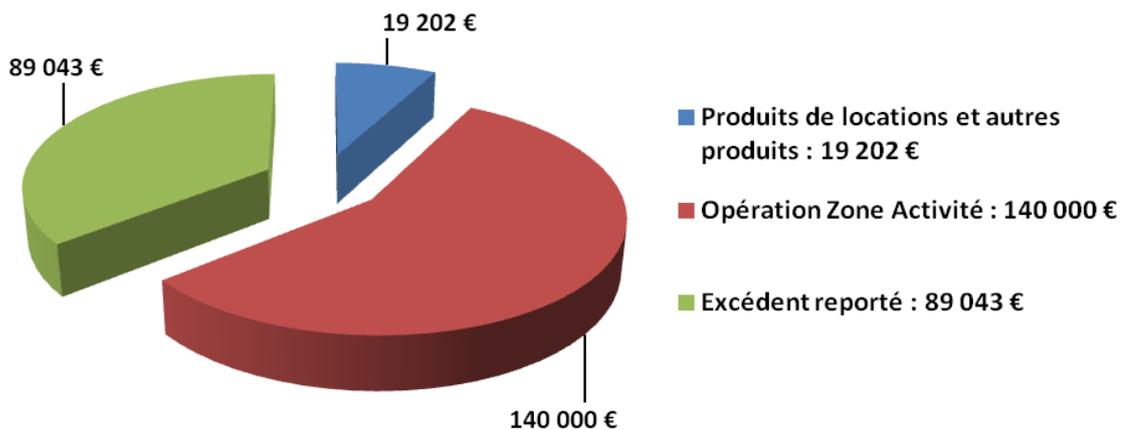
Ces dernières intègrent l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 89 043 €, les loyers des bâtiments ainsi que les cessions prévisionnelles de lots.

Un virement à la section d'investissement est prévu d'un montant de 9 500 €.

Présentation de la section de fonctionnement sous forme graphique



Recettes de fonctionnement 2023 - Budget annexe batiments et ZAC



2. Section d'investissement

La section d'investissement est en suréquilibre également.

- Les dépenses prévisionnelles représentent **74 000 €**.

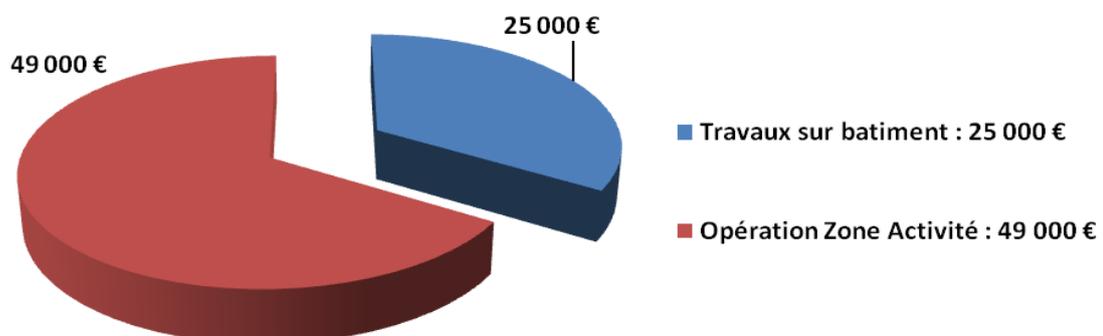
Elles sont constituées par des prévisions de dépenses sur bâtiment et par les écritures d'équilibres de l'opération de la zone artisanale.

- Les recettes prévisionnelles représentent **115 089 €**.

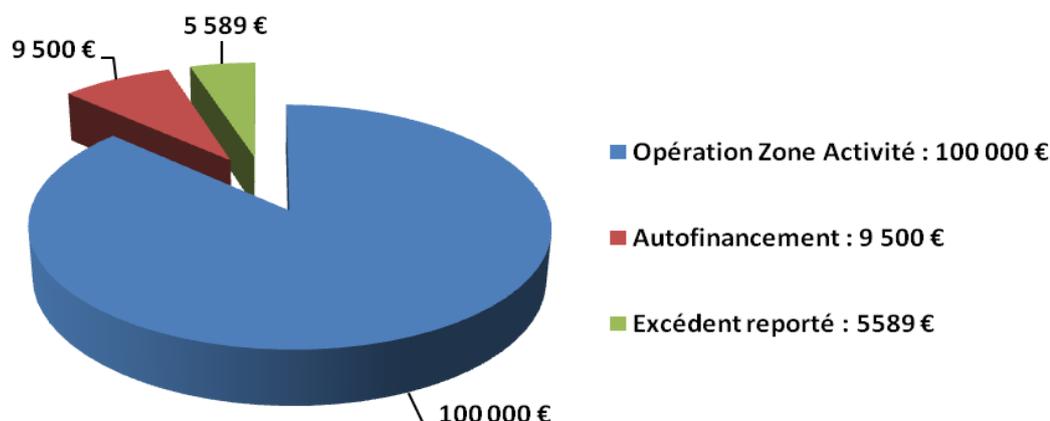
Elles sont constituées de l'excédent d'investissement reporté, du virement de la section de fonctionnement ainsi que des cessions prévisionnelles des lots.

Présentation de la section d'investissement sous forme graphique

Dépenses d'investissement 2023 - Budget annexe batiments et ZAC



Recettes d'investissement 2023 - Budget annexe batiments et ZAC



B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

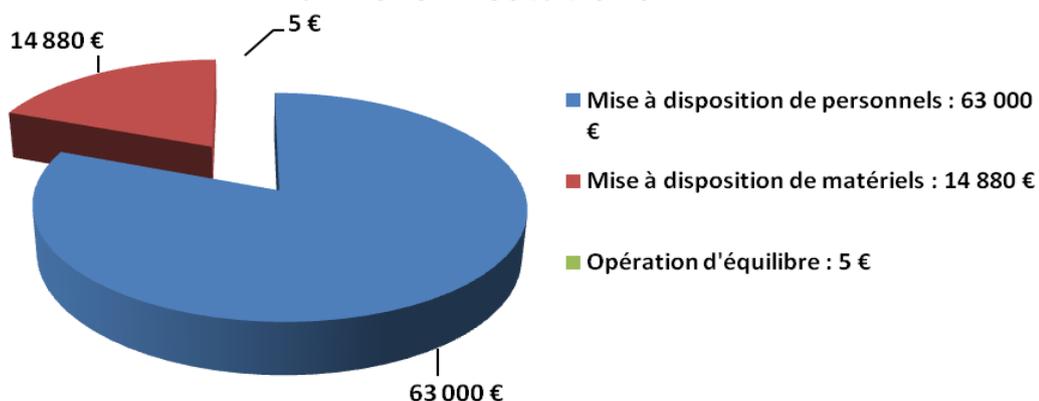
Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales, ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

La section de fonctionnement est à l'équilibre à hauteur de **77 885 €**.

- Les dépenses intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.

- Les recettes intègrent une prévision des prestations facturées aux communes en 2023 ainsi que l'excédent reporté minime.

Dépenses de fonctionnement 2023 - Budget annexe Prestations



Recettes de fonctionnement 2023 - Budget annexe Prestations

